

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **17 décembre 2020 à 19 h 00** par vidéoconférence, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M <sup>me</sup>	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M <sup>me</sup>	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège 6

M<sup>me</sup> Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ABSENCE : M. Marc Lavoie, conseiller siège 1

À 18 h 00, monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU BUDGET 2021;
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS;
5. TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE;
6. TAUX D'INTÉRÊT;
7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

### **1. AVIS DE CONVOCATION** **RÉSOLUTION NO 265.20**

CONSIDÉRANT : les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : la directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, incluant les membres absents, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE : l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

**2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION NO 266.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

**3. ADOPTION DU BUDGET 2021**  
**RÉSOLUTION NO 267.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE: la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le budget 2021 se détaillant comme suit :

**Revenus**

Taxes	956 390 \$
Compensations tenant lieu de taxes	36 099 \$
Transferts	285 454 \$
Services rendus	22 200 \$
Imposition de droits	35 000 \$
Intérêts	7 000 \$
Autres revenus	10 000 \$
	<hr/>
	<b>1 352 143 \$</b>

**Charges**

Administration générale	350 402 \$
Sécurité publique	95 369 \$
Transport	466 259 \$
Hygiène du milieu	214 544 \$
Aménagement, urbanisme et développement	53 521 \$
Loisirs et culture	47 084 \$
Frais de financement	30 558 \$

**Financement**

Remboursement de la dette à long terme	<b>78 300 \$</b>
--	------------------

**Affectations**

Activités d'investissement	5 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	11 106 \$

---

**1 352 143 \$**

---

**4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS**  
**RÉSOLUTION NO 268.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le programme triennal 2021-2022-2023 se détaillant comme suit :

<b>Projet</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Total</b>
<b>Achat camion 10 roues</b>	225 000 \$			<b>225 000 \$</b>
<b>Amélioration route Laberge et 4<sup>e</sup> Rang</b>		3 000 000 \$		<b>3 000 000 \$</b>
<b>Mise aux normes – égout municipal</b>		4 000 000 \$		<b>4 000 000 \$</b>
<b>Mise aux normes de la caserne de pompier</b>			2 700 000 \$	<b>2 700 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>225 000 \$</b>	<b>7 000 000 \$</b>	<b>2 700 000 \$</b>	<b>9 925 000 \$</b>

**5. TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE**  
**RÉSOLUTION NO 269.20**

CONSIDÉRANT : le règlement numéro 37, la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte son taux de la taxe foncière par résolution;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche;

APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux de la taxe foncière générale à 1,00 \$ du 100 \$ d'évaluation.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux de la taxe spéciale à 0,024 \$ du 100 \$ d'évaluation.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise quatre versements égaux pour le paiement du compte de taxes.

**6. TAUX D'INTÉRÊT**  
**RÉSOLUTION NO 270.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux d'intérêt sur les arrérages à 8 % pour l'année 2021.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 18 h 08

Maire

Secrétaire-trésorière et directrice générale

\*\*\*\*\*